

[Texte]

adequate employment, research and development, or investments? That is not the Minister of National Revenue; presumably it is the Minister of Finance.

Mr. McDermid: The Minister of Finance would be the lead on that, but it would also involve the Minister of International Trade, who would be vitally interested as well. The Minister of Employment and Immigration would also be interested. There is a group of ministers that would participate in this type of policy discussion. It would probably fall under the economic planning committee of Cabinet. But the Minister of Finance would take the lead and it would be his staff who would coordinate the response to the concerns you expressed.

Mr. Berger: Is there any responsibility under this act for the Minister of National Revenue to produce reports enabling us to determine how duty remission is operating?

Mr. McDermid: Yes, there is a statutory requirement that an annual report be tabled in the House of Commons.

Mr. Berger: By the Minister of National Revenue?

Ms Janice Elliott (Assistant Director, Tariffs Division, Department of Finance): The government has provided on a semi-annual basis a listing of all remissions that have been paid out. This is tabled in the House on a semi-annual basis by the Minister of Finance.

• 1220

Mr. Berger: You get a whole bunch of statistics and the amounts of remissions and so forth. It may require considerable analysis to determine the whole policy or what the effect of the whole policy is. Is there any responsibility on the part of the government to review this policy in terms of its employment effects or investment or trade relationships or so forth?

Mr. McDermid: There is a criterion there, Mr. Berger, that they have to follow. It has to do with sourcing in Canada, potential sourcing in Canada, whether Canadians in fact can produce or have the potential to produce, or whether it is economically viable for them to produce in Canada and so on. There are guidelines for them to follow.

Those guidelines can change from time to time when policy considerations are given. We are also somewhat under the aegis of the GATT, the General Agreement on Tariffs and Trade, of which we are a member and which has certain policies, and also under the Free Trade Agreement, which we have signed on a bilateral basis with the United States and which limits both countries somewhat in how they manage their affairs when it comes to tariff and duty remission.

[Traduction]

remise des droits de douane facilite la création d'emploi, favorise la recherche et le développement ou les investissements? Vous n'allez pas me dire que c'est le ministre du Revenu national. Sans doute est-ce le ministre des Finances.

M. McDermid: Sans doute le ministre des Finances en serait-il le principal responsable mais la question touche également de près le ministre du Commerce international. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'intéresserait également à la question et c'est dire que plusieurs ministres seraient appelés à participer à ce genre de débat. Sans doute la question relèverait-elle du comité de planification économique du Cabinet. Mais le débat serait mené par le ministre des Finances et c'est son personnel qui assurerait la coordination des mesures prises en réponse aux préoccupations que vous avez évoquées.

M. Berger: Aux termes de la loi, le ministre est-il tenu de fournir des rapports nous permettant de savoir comment fonctionne le programme de remise des droits de douane?

M. McDermid: Oui, effectivement. Aux termes de la loi, il est tenu de présenter un rapport annuel à la Chambre des communes.

M. Berger: Vous parlez là du ministre du Revenu national?

Mme Janice Elliott (directrice-adjointe, Division des tarifs, ministère des Finances): Le gouvernement présente, deux fois par an, la liste des versements effectués au titre de remises. Ce document est déposé devant la Chambre deux fois par an par le ministre des Finances.

M. Berger: Vous disposez d'une masse considérable de statistiques touchant le montant des remises et ainsi de suite. Sans doute que cela exigerait un effort considérable d'analyse pour déceler les effets de cette politique. Incombe-t-il au gouvernement d'examiner cette politique afin de déceler les effets qu'elle peut avoir au niveau de l'emploi ou sur les investissements ou nos relations commerciales avec d'autres pays?

M. McDermid: Monsieur Berger, il existe effectivement un critère auquel on doit se conformer. C'est le critère des fournisseurs canadiens, c'est-à-dire des fournisseurs canadiens possibles, et cela nous oblige à voir si les Canadiens ont effectivement la capacité de production réelle ou potentielle leur permettant de produire telle ou telle marchandise au Canada de façon rentable. Il y a donc des critères à suivre.

Ces critères peuvent changer de temps en temps en fonction de divers types de considération liés à l'application de notre politique. Nous agissons également dans le cadre du GATT c'est-à-dire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, organisme auquel nous appartenons et qui a lui-même des politiques. Nous travaillons également dans le cadre de l'Accord de libre-échange que nous avons signé avec notre partenaire américain et qui limite la liberté d'action des deux parties